



PROCÈS-VERBAL

PROJET

COMITE REGIONAL DE PREVENTION ET DE SECURITE

**Séances n°
05/06.2008**

- SÉANCE: CRPS
- DATE: 11.09 et 31.10.2008
- PARTICIPANTS: Police
 - 11.09.2008 (1) M. Eric Geiger, Sûreté (1)
Adj. Gilles Perruchoud (1-2)
Sgtm Thierry Perreten (1)
Sgtm Daniel Rouiller (1)
 - 31.10.2008 (2) M. Gaudard (resp. prévention) (2)
- Autorités
 - M. Marc-Etienne Piot, Préfet (1-2)
Mme Laurence Pralong,
Villars-Tiercelin (1)
M. Denis Marbot, Bercher (1)
M. François Maccaud, Echallens (1)
- Autres membres
 - Mlle Anne-Marie Gindroz, Jeunesses(1)
M. Ulysse Gachet, dir. LEB (1)
- Ecoles
 - M. P.-Y. Meylan, dir. 3-Sapins (1)
M. P. Vidmer, dir. Poliez-Pittet –
Echallens (1)
- ~~ABSENTS~~ / EXCUSES: M. Marc Muller, scouts
- POUR INFO: RAS.
- AUTEUR: J. Russi, coordinateur administratif
- DATE DU PROCES-VERBAL: 06.11.2008

PV DE LA SEANCE.

Séance du 11 septembre 2008 – 17h.00 (1)

M. Piot fait la présentation des participants de cette séance du CRPS. Au poste de gendarmerie d'Echallens, le Sgtm Daniel Rouiller, remplace le Sgtm Thierry Perreten.

MM. Meylan, Directeur du collège des Trois-Sapins et Vidmer, Directeur des collèges Poliez-Pittet et Court-Champ participent également à cette séance.

Discussion générale sur les résultats du questionnaire du Mémento 10-18 ans est ouverte.

M. Vidmer nous présente les remarques faites par les enseignants. Les images utilisées dans le memento ne sont contre productrices par rapport à ce qui est enseigné à l'école. Lorsque qu'un tel projet est mis en place, le CRPS devrait s'entourer de personnes plus compétentes, notamment par rapport à l'image véhiculée. Selon la pédagogie ce n'est pas la ligne conduite idéale.

Mme Pralong intervient en disant que ce n'est pas faute d'avoir essayé de demander d'avoir des personnes de l'école. Mais à ce jour pas grand monde ne s'était proposé.

M. Piot demande aux Directeurs présents de nous proposer quelqu'un de l'école pour faire partie du CRPS. Ces Messieurs vont en discuter et faire une proposition. Il demande également qu'elle est la suite à donner dans ce dossier.

- Refaire une mouture du memento en corrigeant les fautes et erreurs constatées.
- Les Directeurs d'école pensent qu'il serait utile de le distribuer également aux classes de 5 et 6^{ème}.
- M. Vidmer propose de nous indiquer le nom d'une ou deux personnes, spécialistes de la communication.



PROCÈS-VERBAL

M. Piot demande aux Directeurs s'ils souhaiteraient aborder d'autres sujets.

M. Meylan remercie la gendarmerie pour leur présence aux abords des écoles. Il compte sur elle pour continuer dans ce sens. Il évoque le problème des passages pour piétons aux abords des écoles. Selon lui, au Trois-Sapins, s'agissant d'une zone 30 km/h, les piétons étant prioritaires, il constate que les automobilistes n'en n'ont que faire.

Le coordinateur corrige, dans les zones 30 km/h, les piétons ne sont pas prioritaires. C'est dans les zones de "rencontre" que cela est effectif.

M. Vidmer attire notre attention sur les problèmes d'incivilité de la part des parents d'élève. Ils se croient tout permis.

MM. Meylan et Vidmer prennent congés à 17h45.

M. Piot demande de récupérer les exemplaires du mémento qu'il est possible de récupérer.

M. Piot demande si notre stand du CRPS au comptoir régional d'Echallens est toujours d'actualité? Que faut-il présenter? Quel public doit être atteint?

Il propose de faire une présentation des travaux déjà effectués.

De l'avis de tous, le comptoir est trop proche et nous ne sommes pas prêts. Il est proposé de reporter à l'année prochaine. C'est un OUI à l'unanimité.

M. Perruchoud nous informe qu'un logo de CRPS est en cours de réalisation à Lavaux. M. le Préfet est fort surpris. Une fois de plus, on constate que chacun fait quelques choses dans son coin. Il n'y a pas d'unité.

Mme Pralong demande à quoi en est l'éventuelle réunion avec les autres CRPS?

M. Piot interpellera le Conseil d'Etat pour demander quelle définit une ligne directrice pour la prévention dans ce canton.

M. Gachet propose de préparer un document sur le CRPS et la prévention et qui servirait de support dans lequel il serait indiqué ce que le CRPS peut faire et a fait.

La séance est levée à 18h.35

Séance du 31.10.2008 – 14h00 (2)

M. Piot souhaitait cette séance pour faire le point avec le responsable de la cellule prévention de la police cantonale. C'est la raison de la présence de M. Gaudard.

M. Piot fait un bref historique de notre CRPS pour M. Gaudard.

M. Gaudard rappelle comment le concept sur le slogan "La sécurité c'est l'affaire de tous" est parti. Selon lui, le CE n'a pas l'air très motivé de faire une directive qui permettrait une ligne de conduite identique dans le canton. Il propose qu'une démarche soit faite auprès du CE par les deux bouts, à savoir par les Préfets et par lui.

M. Piot demande qu'une décision soit prise, tant par le CE que par le CRSP afin qu'un fil rouge cohérent pour tous soit établi.



PROCÈS-VERBAL

Concrètement, M. Gaudard propose:

1. M. Gaudard contactera M. Roy pour prendre la température sur ce dossier prévention.
2. Il proposera un logo et un nom.
3. MM. Piot et Gaudard demanderont au CE qu'une directive soit faite.

Divers

M. Piot relève que dans les sujets de prévention, il ne faut pas tous axer sur l'école. **La sécurité c'est l'affaire de tous!** Le CRPS doit faire partie d'une structure globale, englober plusieurs partenaires comme

- La protection civile
- l'ECA
- l'école, etc.

Le CRPS doit être une plate forme d'échange pour tous.

Fin de séance 15h00.

PROCHAINE SEANCE

Thèmes	Point de la situation du CRPS
Date, heures et endroit	La séance initialement prévue le 13 novembre 2008 est reportée au jeudi 18 décembre 2008 à 18h00 à la Préfecture.